



Mardi le 5 février 2013

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères NANCY DAGENAIS, CLAUDIA DUBEAU et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, VICTOR BISSON, CLAUDE PICHÉ, LÉON LANCE tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

16-02-2013

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

17-02-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire M. Graham Hawley : OUI
2. Siege #1 M. Victor Bisson:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 M. Léon Lance :
5. Siege #4 Mme Claudia Dubeau:
6. Siege #5 M. Claude Piché:
7. Siege #6 M. Jacque Gauthier: OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

18-02-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 14 janvier 2013 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

19-02-2013

ATTENDU QUE :

- **La municipalité d'Otter Lake désire modifier la Programmation des travaux dans le cadre de la (TECQ 2010-2013) préalablement acceptée par la Direction générale des infrastructures du MAMROT.**
- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et s dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

Avis de motion est par les présentes donné par NANCY DAGENAIIS pour adopté **Règlement numéro 02-02-2013 Établissant le service de sécurité incendie de la Municipalité d'Otter Lake.**

Avis de motion est par les présentes donné par LÉON LANCE pour modifier règlement **001-07-2007 Nuisances publiques afin de maintenir la paix et le bon ordre sur le territoire de la Municipalité d'Otter Lake.**

Avis de motion est par les présentes donné par CLAUDE PICHÉ pour modifier règlement **03-01-2011 Raccordement au système d'aqueduc et frais reliés à l'ouverture et la fermeture de l'eau.**

Avis de motion est par les présentes donné par VICTOR BISSON pour modifier règlement **07-03-2012 Précaution contre le feu.**

Divers

Maire M. Graham Hawley: Résolution pour dons annuel au Comité RA

Siège #1 M. Victor Bisson:

Siège #2 Mme Nancy Dagenais:

Siège #3 M. Léon Lance :

Siège #4 Mme Claudia Dubeau:

Siège #5 M. Claude Piché:

Siège #6 M. Jacque Gauthier: T4 pour Dépt. De feu

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

20-02-2013

IL EST PROPOSÉ PAR MAIRE GRAHAM HAWLEY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne le comité de l'Association récréatif d'Otter Lake un montant de \$2500.00 contre toutes activités de 2013 comme établi dans le budget 2013.

Adopté

Information aux membres du Conseil

Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Correspondance

1. Annette Gravelle & Tony Lance chemin Old Belmont
2. Michel Beauchamp chemin Old Belmont

21-02-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICTOR BISSON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 99,341.29\$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 5^{ie} jour de février 2013.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	99,341.29 \$
Factures prépayées:	700.00 \$
Salaires élus et employés:	21,894.42 \$
Totale :	121,935.71 \$

Période de questions 30 minutes

22-02-2013

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 19H30.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale